



Charte Sécurité

Concerne: toutes les personnes utilisant les installations ou le matériel de l'unité.

1. Sécurité des personnes

- Je porte des chaussures en toutes circonstances.
- Je porte toujours un gilet pour accéder au ponton et sur un bateau.
- Je ne cours pas sur le ponton et je n'y reste que le temps nécessaire.
- Je ne joue pas près de la mise à l'eau ou sur le ponton.
- Je ne laisse rien traîner sur le ponton.
- Je n'utilise pas le sifflet des gilets de sauvetage sauf en cas de danger.
- Je me signale lorsque je monte ou descend d'un bateau.
- Je ne me lève pas sur un bateau, sauf si la manœuvre le requiert et que les conditions le permettent.
- Je ne sors pas les mains et les pieds d'un bateau, sauf si la manœuvre le requiert et que les conditions le permettent.
- Je fais attention à la bôme.
- Je connais mon rôle et je sais ce que je dois faire avant d'appareiller, si pas je demande.
- Je communique tout changement de rôle à mes coéquipiers/chefs.

2. Sécurité du matériel

- Je ne rentre pas dans un bateau sur terre, sauf si la manœuvre le requiert, auquel cas la plus grande prudence est requise.
- Je ne marche pas sur le fond des vlets sans plancher.
- Je m'assure que les défenses soient sorties du bon côté et correctement fixées avant d'apponter.
- Je ne m'approche pas des berges sous le vent.
- Je garde une distance de sécurité avec les autres bateaux.

